

Mai 2020

COMMUNE DE LUDESSE

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE 2020/2021

Modalités d'inscriptions :

Inscriptions occasionnelles ou régulières.

Le mode de paiement de la cantine a été déterminé par le Conseil Municipal et s'effectue par l'achat de tickets.

Les tickets sont vendus au secrétariat de la Mairie, aux heures d'ouverture au public (lundi de 16h à 17h30 – mardi de 17h à 19h – vendredi de 10h à 12h) ou sur rendez-vous (04.73.96.21.33) tout au long de l'année scolaire.

(pour information : mairie fermée du 12 août 2020 au 01 septembre 2020 inclus, pour congé d'été).

L'inscription à la cantine se fera par la remise des tickets de cantine à Mme PRUGNARD Marie-Laure (aide maternelle) :

- ❖ **le lundi matin (avant 9h00) pour la semaine suivante**
- ❖ **avant chaque départ en vacances pour la semaine de reprise.**

Chaque ticket devra mentionner le Nom et Prénoms de l'enfant et le jour concerné.

Toute allergie alimentaire reconnue doit être déclarée à la Mairie (service de la Cantine) obligatoirement par un certificat médical.

Le personnel de la cantine n'est pas habilité à administrer des remèdes aux enfants.

En cas de sortie scolaire, les repas seront annulés par l'école.

La cantine fonctionne en 2 services les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après la classe du matin, la garderie (périscolaire) prend le relais jusqu'au début des cours de l'après-midi.

Repas non pris :

Tout repas commandé et non annulé 48 heures avant le jour N, et avant 9h30 sera dû.

Les annulations de repas autres que pour maladie (convenances personnelles) doivent rester très exceptionnelles.

Absences pour cause de maladie : concerne les absences d'au moins une semaine, justifiées par un certificat médical. Celui-ci est à remettre à Mme Prugnard, au plus tard le 2^{ème} jour d'absence, avant 9h00.

Tarif : Le prix du ticket de cantine est révisé par le Conseil Municipal, chaque année, en septembre.

3,80 Euros le repas actuellement, valable jusqu'au 01/09/2020.

Le repas est composé d'une entrée, un plat protidique, un plat de légumes, un laitage, un dessert, pain.

Cette année, la rentrée scolaire est prévue le mardi 01 septembre 2020 pour toutes les Classes.

Pour toutes questions, le secrétariat est à votre disposition par téléphone au 04.73.96.21.33 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ou aux heures d'ouverture au public.

Toute inscription sur l'année 2020/2021 nécessite :

- Le règlement signé des parents dont un exemplaire à conserver

Les tickets de cantine pour les 2 premières semaines de la rentrée de septembre 2020 peuvent être remis à Marie-Laure PRUGNARD, avant les vacances scolaires d'été ou exceptionnellement être déposés à la Mairie avant le 24 juillet 2020.

Date : _____ Lu et approuvé Signature :

NOM de Famille :

Le Maire de Ludesse,
Didier MAHINC.

